Commune de VAILHAUQUES

NOTE DE PRESENTATION

Budget Primitif 2026

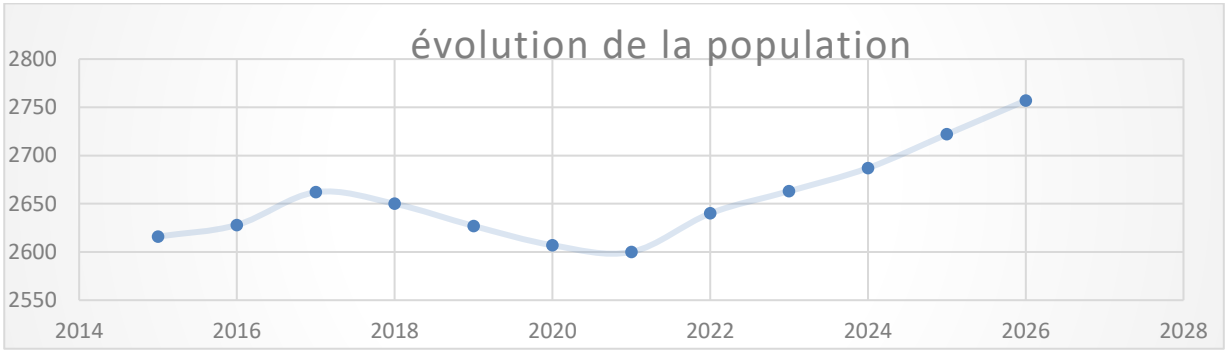
L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vailhauques et elle est disponible sur le site internet de la commune.

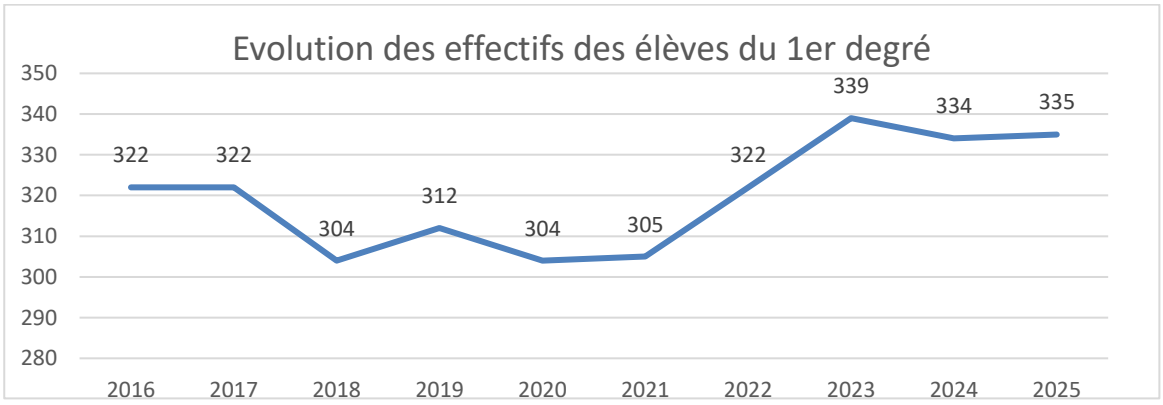
Le Budget Primitif est disponible à la consultation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

DONNEES GENERALES :

La commune de Vailhauques compte au 01/01/2026 2757 habitants avec une augmentation en 10 ans de 129 habitants, soit 5.39% de population supplémentaire et une légère stagnation depuis 2015 puis une nouvelle augmentation depuis de 2021.



Le nombre d'élèves dans les écoles publiques de la commune varie en fonction de la réalisation de programmes de construction. Après une forte croissance entre 2010 et 2014, puis une phase de baisse ayant conduit à une fermeture de classe maternelle, on observe une remontée des effectifs depuis l'année 2022 (rentrée de septembre) avec la réouverture d'une classe maternelle en septembre 2022. Toutefois les effectifs à la rentrée de septembre 2025 diminuent à nouveau car le nombre de constructions neuves a stagné, n'apportant que peu de nouvelles familles et donc de nouveaux élèves. Une classe de maternelle a été à nouveau fermée.



LE BUDGET

II - La dette

Pour cette année, pas de nouvel emprunt prévu. Au 1er janvier 2026, la dette s'élève à 2 854 969€. Le capital à rembourser pour l'année s'élève à 235 752€ le montant des intérêts s'élève à 74 110€.

Le taux d'endettement par habitant est de 950€.

III - La fiscalité

Une des principales recettes de la commune provient de l'imposition des ménages sur le foncier. La taxe d'habitation a été compensée pour partie par l'Etat. Le montant des impôts locaux est calculé sur des bases fiscales (valeur locative du bien), dont le montant dépend :

- De la réévaluation annuelle par l'Etat (entre 0.4 et 7,1% sur les 10 dernières années)
- De l'augmentation du volume des bases due aux nouvelles constructions.

Cette année, les bases ont été réévaluées par l'Etat de 0.8 % et la commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas alourdir davantage le budget des ménages. Les taux pour 2026 sont :

- Taxe d'habitation : la partie pour les résidences vacantes et secondaires a été réactivée. Le taux voté est identique à celui qui était alors en place avant la suppression de la base de la taxe d'habitation, soit 20,15%
- Taxe foncière bâti : 21,72 + taux du département 21,45 =43,17
- Taxe foncière non bâti : 69,73

En principe, une augmentation d'1% sur les taux des 3 taxes rapporte à la commune en moyenne 17000€.

LE BUDGET

Le budget est composé de 2 sections : l'investissement (pour les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune) et le fonctionnement (pour régler les dépenses du quotidien et permettre aux différents services de fonctionner).

Il est rappelé que selon le principe de prudence budgétaire, les dépenses sont estimées à leur montant maximum et les recettes à leur montant minimum.

I – Investissement

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel - Budget primitif de l'année (Propositions nouvelles hors excédent d'investissement reporté en recettes)	1 331 031.72	1 431 683.73
Restes à réaliser de l'année de l'année précédente	627 622.00	0
Excédent d'investissement reporté de l'année précédente		526 969.99
Total	1 958 653.72	1 958 653.72

A - Les dépenses :

Le budget de l'année contient des dépenses récurrentes, l'achèvement de travaux commencés l'an dernier, et les programmes nouveaux suivants :

- Honoraires PLU : 13 000€
- Electrification : 80 000€
- Voirie, dont aire de covoiturage (107000€) : 243 200€
- Travaux d'aménagement du bas du presbytère 30 000€
- Aménagement du presbytère 23 750€
- Insonorisation cantine 30 000€
- Mise en conformité des bâtiments communaux 50 000€
- Remplacement de l'étanchéité des bâtiments scolaires 150 000€
- Achat d'un nouveau véhicule, matériel technique, mobilier école et salle des jeunes

En solde de travaux :

- Electrification : 97 000€
- Réparation de la piste cyclable : 89 200€
- Façade église 73 947€
- Presbytère travaux 20 420€
- Réfection de l'ancienne agence postale 9 115€

B - Les recettes :

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement des subventions accordées ou prévues en fonction des divers programmes lancés ou à venir, de la récupération de la TVA, de l'emprunt et des taxes d'urbanisme. Les principaux financeurs sont le Département, la Région, l'Etat et la CCGPSL.

Pour financer ses travaux, la commune affecte également tout ou partie de son excédent de fonctionnement à l'investissement.

Diverses demandes d'aides sont en cours auprès des différents financeurs et la commune a prévu de ne pas réaliser d'emprunt cette année.

La commune a affecté une partie de son excédent de fonctionnement à l'investissement (444 668.06€),

II – Fonctionnement

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel Budget Primitif	3 295 245	3 295 245

A – Les dépenses

La commune poursuit ses efforts sur la maîtrise des dépenses. Les prévisions sont en augmentation par rapport à l'an dernier de seulement 1.11% (hors virement à la section d'investissement).

Les augmentations ou diminutions entre le budget primitif de l'an dernier et celui de cette année sont les suivantes :

Objet - Dépenses	Montant Prévisionnel De l'année en cours	Pourcentage D'évolution par rapport aux prévisions de n-1
Chapitre 012 Dépenses de personnel	1 501 368.00	+1.22%
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien, téléphone, assurances…)	827 487.00	+1.73%
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	230 738.00	+0.49%
66 – intérêts des emprunts	74 110.00	-8.96%
67- charges exceptionnelles	0	Pas de crédits par rapport à l'an dernier
68 – provisions pour risques	5 542.00	0 l'an dernier
022 – dépenses imprévues		
023 – virement à la section d'investissement	656 000,00	+31.20%

B – Les recettes

Les recettes du budget proviennent essentiellement des impôts - taxes et des dotations - participations qui représentent 83.51% des recettes de fonctionnement. Cette année le budget étant voté assez tôt, les dotations ainsi que le montant des bases prévisionnelles ne sont pas connus. Une estimation à partir des montants reçus en 2025 des différentes dotations et une prévision de réévaluation de 0.8% des bases fiscales de l'an dernier permettent d'établir le budget. A priori, les montants exacts devraient être plus élevés que les prévisions.

Les augmentations ou les diminutions entre le budget primitif de l'an dernier et celui de cette année sont les suivantes :

Objet - Recettes	Montant Prévisionnel De l'année en cours	Pourcentage d'évolution par rapport aux prévisions de N-1
73- impôts et taxes	1 956 074.00	+3.49%
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL…)	545 191.00	+1.75%
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité…)	285 100.00	+1.57%
78- provisions	7 080.00	Pas de provision en 2025
75- autres produits de gestion courante	140 300.00	+233.25% (forte augmentation, liée au remboursement d'une indemnité pour les travaux de la piste cyclable
013 – remboursement sur charges de personnel	61 500.00	+0%
002 – excédent de fonctionnement reporté	300 000.00	Identique à l'an dernier

Les recettes augmentent légèrement du fait de la revente de l'électricité, du remboursement du cout des travaux de la réparation de la piste cyclable et du volume des prestations scolaires qui est en augmentation (85% des enfants scolarisés à l'école de Vailhauques déjeunent à la cantine)

LE PERSONNEL

Peu de changements

On notera à nouveau une augmentation significative des charges patronales du personnel titulaire liée à l'augmentation du taux de la cotisation retraite (+8.66% par rapport à l'an dernier). Le même type de hausse est encore prévu pour les 2 années à venir.

LES INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités des élus sont fixées réglementairement par référence à l'indice terminal de la fonction publique territoriale (FPT), en fonction de la taille de la commune.

Pour une commune de notre taille démographique, les taux maxi sont les suivants (réévaluation nationale au 01/01/2026) :

	% de l'indice terminal de la FPT
Maire	55.7%
Adjoint	21.38%

Les indemnités des élus pour l'année en cours avant élections sont les suivantes :

	% de l'indice terminal de la FPT En 2025	Nombre d'élus percevant l'indemnité et fonctions
Maire	29,46% (1210.96€ brut mensuel)	1
Adjoint	13,00% (534.37€ brut mensuel)	6 Démocratie participative (1er adjoint), Ecologie (2ème adjoint), Urbanisme (3ème adjoint), Communication personnel (4ème adjoint), Economie (5ème adjoint), social (6ème adjoint)
Délégué	13,00% (534.37€ brut mensuel)	4 Délégué aux associations, jeunesse Délégué aux écoles Délégué à l'urbanisme opérationnel, Délégué communication, démocratie participative

A Vailhauques

le 09/02/2026

Le Maire, Hussam AL MALLAK

